

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (5 septembre 2022) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mrs BERNARD D – DUTREUIL – PAUMET - TANCHAUD – BERNARD L - Mmes – BERNARD - GOMBAUD – GAUDIN – HERAUD - VIDAL.

ABSENTS EXCUSES : M. CANNONE William (pouvoir à M. DUTREUIL Ph.) – M. COMPAN Bernard (pouvoir à M. BERNARD D) – M. DRILLAUD A – Mme GACHET S.

Madame Natacha GAUDIN a été élue secrétaire de séance.
Le compte-rendu du 5 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité.

PANNEAU POCKET

Monsieur Patrick POCH de la Communauté de Commune de Saint-Porchaire propose aux communes d'adhérer à l'application Panneau Pocket pour un montant de 180 € annuel.

Cette application alimentée par la Commune adhérente permet aux administrés de consulter l'agenda des manifestations des Communes environnantes, de diffuser les événements de la vie quotidienne, les animations, les travaux de voirie, arrêté préfectoral, alerte météo ou coupure de réseau, etc.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite avoir une information plus complète sur l'application.

CAMPAGNE DE PLANTATION DE POTEAUX POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GONDOUX Julien, conducteur de travaux chez CIRCET France qui nous informe d'une campagne de plantation de poteaux pour le déploiement de la fibre optique sur la Commune de Balanzac.

Dans cette optique et après étude 63 poteaux doivent être posés à côté des poteaux ENEDIS, ainsi que 18 poteaux en création d'artère.

Le Conseil Municipal consulte les plans envoyés par la Société.

Monsieur le Maire informe qu'il rencontre le mardi 13 septembre 2022 des responsables du Département et propose de les consulter sur les aides éventuelles qui pourraient être apportées dans le cas d'un enfouissement de réseau.

De ce fait, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à un prochain Conseil Municipal.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal accepte le devis d'éclairage public pour le point lumineux rue de l'Eglise.

Le devis s'élève à 3271,40 €, la participation du Syndicat d'Electrification est de 50 % soit 1635,70 € reste 50 % à la charge de la commune soit 1635,70 €.

Les crédits seront prévus au 21534 en dépenses d'investissement et en écritures d'ordre budgétaire au 21534 (040) en dépenses et 13258 (040) en recettes.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
21534 (041) : Réseaux d'électrification	1 635,70	13258(041) Autres groupements	1 635,70
21534 (21) - 120 Réseaux d'électrification	1 700,00		
2313 (23) - 127 Constructions	- 1 700,00		
	1 635,70		1 635,70
Total Dépenses		Total Recettes	1 635,70

TARIFS LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de locations des salles municipales ceux-ci seront applicables au 1^{er} octobre 2022.

PETITE SALLE

TEMPS DE LOCATION	TARIFS COMMUNE	HORS COMMUNE
1 soirée ou 1 après-midi	72,00 €	97,00 €
1 journée	112,00 €	158,00 €
2 jours	155,00 €	221,00 €
Associations commune	21,00 €	97,00 €

Location armoire à vaisselle : 50,00 €

Location partielle vaisselle : 20,00 €

GRANDE SALLE

TEMPS DE LOCATION	TARIFS COMMUNE	HORS COMMUNE
1 journée	235,00 €	306,00 €
2 jours	367,00 €	493,00 €

Association commune 36,00 € (manifestations non payantes)
210,00 € (manifestations payantes)

Associations hors commune 265,00 €
Tarif location du lave-vaisselle 46,00 € (commune)
56,00 € (hors commune)
21,00 € (association communale)

ACHAT PANNEAUX SECURITE ENFANTS**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2152 (21) - 130 Installations de voirie	1 700,00		
2313 (23) - 127 Constructions	-1 700,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	

ATTRIBUTIONS NUMEROS DE RUE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro de rue suite à l'acquisition d'une maison impasse des Peupliers dans laquelle deux logements vont être créés par la SCI LES MAISONS CHARENTAISES, soit :

- Parcelle B 1208 le numéro 7 qui est existant sera conservé,
- Parcelle B 1208 n°9 Impasse des Peupliers (nouveau numéro).

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

LOCATION SALLE POUR SOPHROLOGIE

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Madame Margareth Dutreil, sophrologue, qui demande à utiliser la petite salle pour ses cours de sophrologie le mardi soir de 19h15 à 20h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette demande et décide de fixer le montant de la location de la salle à 3€10 la séance.
Une nouvelle convention sera établie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que Monsieur Corentin TAUNAY, chargé d'études et de conception en voirie et réseaux divers de la direction des infrastructures a repris le dossier d'étude et d'aménagement de la traversée du bourg. Le dossier sera étudié en fin de mois, Monsieur TAUNAY proposera un rendez-vous la troisième semaine d'octobre.

Monsieur Philippe DUTREUIL soulève le problème d'un arbre qui gênerait la circulation rue du Château (propriété de Monsieur Hugues MARTIN).
Monsieur le Maire propose de se rendre sur place.

La séance a été clôturée à 22h30



Le Maire,

Dominique BERNARD